

SECTION ROYALE TENNIS DE TABLE DE L'ASBL G.R.C.P.N.
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01 septembre 2006

Présents : Michel RABOZEE, Guy de BOSSCHERE, Thomas JANSEN, Alain TISLAIR, Daniel LORAND,
Jean-François JAUMAIN Jacqueline SERON

Excusé : Pour raison personnelle David JEANSON et Vincent de BOURNONVILLE

Appel des équipes, 73 équipes ont répondu présente

7 équipes sont absentes

Deux nouvelles équipes : LES DROLES DE DAMES

G.A.B.S B

APELL A

ORDRE DU JOUR :

1) Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée, remercie M NAVEZ G et M DESMET H de leurs présences, et demande une minute de silence pour les décès des parents de joueurs et les enfants disparus cette année.

2) Rapport du secrétaire :

Le secrétaire fait la lecture du rapport d'activité de la section pour la saison 2005-2006.

3) Rapport du trésorier :

Après vérifications des comptes par M RONGY V et BERGER E. Le rapport de ceux-ci est approuvé par l'assemblée.

Deux nouveaux vérificateurs ont été choisis par l'assemblée, il s'agit de

M OVERAL Marc du club G.A.B.S

M DECKER Claude DU CLUB APELL

4) Lecture des résultats de la saison 2005-2006 faite par M TISLAIR Alain

Remise de médailles aux premiers et un cadeau aux deuxièmes de chaque équipe.

5) Elections des membres sortants et rééligibles.

Après le vote de l'assemblée, les résultats sont les suivants.

M TISLAIR Alain 58 sur 73

M DE BOSSCHERE Guy 54 sur 73

6) La fête du groupement est prévue pour le 20 octobre 2006 à 18 h 30 à ERPENT.

7) Nouveaux statuts :

MAITRE NAVEZ G présente les nouveaux statuts et fait la lecture de l'interpellation des modifications envoyées par M BAERT Benoit pour certains articles.

Modifier le titre (association de fait, et supprimer ROYAL)

Article 6.1. Modification: tout club adhère par son admission aux statuts.

Article 10 : In finé, la décision de non-admission du club doit être notifié au candidat endéans la quinzaine qui suit

Article 11: exclusion d'un club, le respect de la défense, des Présidents d'Honneurs

L'assemblée approuve les modifications des articles ci avant.

Le Président remercie Maître Navez et Monsieur Baert pour les modifications apportées.

Le procès verbal doit être envoyé à MAITRE NAVEZ pour les nouvelles propositions des statuts.

La séance est levée à 21h30 et le comité peut se réunir pour former son bureau.

POUR LE COMITE